

M. Ruud LUBBERS (Premier Ministre, Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ensemble nous sommes devant le défi de construire et de donner un contour à une Europe démocratique, pacifique et unie. Quand je dis "nous", il ne s'agit pas seulement des pays qui sont représentés ici et qui sont situés sur le continent de l'Europe, mais aussi des Etats-Unis et du Canada. L'Amérique du Nord et l'Europe font partie de la même civilisation. Elles ne sont pas seulement liées entre elles par des liens historiques et économiques, elles partagent également une vision commune de la démocratie, du gouvernement constitutionnel et de la liberté.

La nouvelle confiance et la coopération qui ont marqué nos relations en Europe depuis quelques années ont déjà donné deux résultats très positifs, à savoir l'unification de l'Allemagne et le Traité FCE. Nous sommes des voisins, des partenaires et des alliés de la nouvelle Allemagne, et en cette qualité nous, aux Pays-Bas, nous avons confiance dans une coopération étroite avec une Allemagne unie, démocratique, dans le cadre et de la Communauté européenne et de l'Alliance atlantique.

Le Traité FCE est d'une portée vraiment historique. Le fait que vingt-deux pays appartenant à l'OTAN et au Pacte de Varsovie aient réussi à se mettre d'accord sur une réduction des armements conventionnels à des niveaux beaucoup plus bas et égaux des deux côtés prouve le réalisme, la bonne volonté et la confiance mutuelle de ces pays. Afin de réaliser une plus grande sécurité et une plus grande stabilité et, d'une façon plus générale, afin d'arriver à une plus grande franchise et à une plus grande confiance, les négociations sur la maîtrise des armements devraient se poursuivre même après Helsinki sans interruption, et même dans le cadre d'un forum plus large.

L'élan de ce processus de maîtrise des armements devrait être maintenu. Nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Les Pays-Bas, conformément à leur statut d'Etat dépositaire du Traité FCE, entendent pleinement jouer un rôle actif dans le suivi des pourparlers FCE.

Il est également gratifiant de noter qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de ratifier un paquet substantiel de mesures de confiance et de sécurité. Après tout, ces mesures résultent du seul forum où les trente-quatre Etats participant à la CSCE se rencontrent sur une base structurelle afin de discuter d'affaires touchant la sécurité européenne. Les Pays-Bas espèrent

M. Lubbers

et ont confiance que la période jusqu'à la prochaine Réunion de suivi CSCE à Helsinki, en 1992, permettra d'élaborer encore davantage en détail les mesures dont nous sommes saisis et qu'on se mettra d'accord sur les propositions qui sont encore examinées à Vienne.

En même temps, nous avons devant nous un nouvel ordre du jour qui renferme des points traitant d'une ample coopération.

Depuis quelques années, nous avons vu d'immenses progrès dans les domaines de la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Maintenant, il y a un nouveau défi. Comment consolider les progrès réalisés ? Je me réfère plus particulièrement à la proposition des Pays-Bas, notamment en ce qui concerne le renforcement du mécanisme de la dimension humaine qui doit améliorer le respect des droits de l'homme.

Evidemment, des droits de l'homme, Monsieur le Président, il n'y a qu'un pas jusqu'au Conseil de l'Europe, gardien par excellence des normes et des valeurs européennes. Nous sommes très heureux de voir que la Hongrie a accédé tout récemment comme vingt-quatrième Etat membre au Conseil de l'Europe, et nous espérons qu'il y aura d'autres membres encore qui vont se joindre au Conseil très prochainement.

Le règlement pacifique des différends a été discuté à Vienne. Aussi, nous espérons que la Réunion d'experts à La Valette, qui sera consacrée à ce problème, pourra se mettre d'accord sur un mécanisme de règlement pacifique des différends avec participation obligatoire des tierces parties. Les Pays-Bas continuent à croire que la CSCE devrait faire appel à des organisations déjà existantes, afin d'éviter les doubles emplois. A cet égard, je voudrais attirer votre attention, une fois de plus, sur le rôle précieux que jouent la Cour permanente d'arbitrage et la Cour internationale de Justice à La Haye. Ces instances pourraient et devraient jouer un rôle précieux.

La clé de toutes les activités de la CSCE, c'est la coopération, et cette notion s'applique aussi bien au domaine économique que politique. La liberté économique, la justice sociale et la conscience de nos responsabilités en matière d'environnement sont essentielles pour arriver à la prospérité et

au bien-être. La coopération en matière de protection de l'environnement est donc un point essentiel à l'ordre du jour des années 90. Après tout, la pollution de l'environnement ne respecte pas les frontières nationales. Notre continent est tellement beau, Monsieur le Président, que nous ne devons pas permettre de le gâcher.

Les nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est et de l'Europe du Centre s'approprient à passer difficilement d'une économie administrative à une économie de marché. Il est de l'intérêt de tous que la transition se passe sans heurt. Déjà, des organisations internationales fournissent leur appui et l'on procède aussi à des transferts directs. Un grand programme a été créé, fondé sur le plan d'action du G-24 qui est mis en oeuvre par des voies bilatérales et multilatérales, et un rôle vital a été attribué à la Communauté européenne en tant que coordonnateur des activités du G-24.

Les Pays-Bas manifestent leur inquiétude pour l'Europe centrale et orientale de multiples façons. Par exemple, nous fournissons une aide d'urgence à ces pays, il y a un fonds de savoir-faire qui avons créé aussi pour faciliter les transferts technologiques dans des domaines où les Pays-Bas sont forts, par exemple l'agriculture, le génie civil, l'environnement et les programmes en matière de coopération pour le développement.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant revenir sur un plan que j'ai avancé à la réunion de Dublin du Conseil européen en juin, à savoir : la mise au point et la création d'une communauté européenne de l'énergie, qui serait la base d'une coopération plus étroite entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. Pourquoi cette coopération devrait-elle se concentrer sur l'énergie en particulier ? Eh bien, mon idée est politique; je crois que l'énergie se prête fort bien au fonctionnement des forces du marché, et le marché sera un élément important de la coopération paneuropéenne future. Le marché dont je parle ici est la "main invisible" d'Adam Smith. En même temps, l'énergie est un domaine où l'action et la direction exercées par les gouvernements sont nécessaires. Ces facteurs-là seraient la "main visible". L'élaboration de plans pour associer les mains visible et invisible nous semble d'une très grande importance, ainsi que les modalités d'action. Comme l'a dit M. Gorbatchev, à juste titre, nous avons besoin de nouvelles structures ou tout au moins de nouveaux arrangements qui permettent à l'Europe de l'énergie de prendre forme.

M. Lubbers

Notre but, c'est la coopération dans le domaine de l'énergie entre les pays de la Communauté européenne, de l'AELE et de l'Europe de l'Est. Bien sûr, il serait bon d'étendre cette coopération au-delà des frontières européennes, conformément au cadre de la CSCE, et de passer à d'autres continents ou à d'autres groupes de pays - les producteurs et les consommateurs, les riches et les pauvres.

Afin d'étoffer ces propositions pour l'Europe tout au moins, je suggérerai la signature d'une convention-cadre. Ce serait une charte européenne de l'énergie où l'on énoncerait les principes généraux qui pourraient s'appliquer aux différents agents qui s'occupent de l'énergie. Une telle convention devrait, bien entendu, se concentrer sur les problèmes de base, et devrait permettre aux entreprises, qu'elles soient publiques, privées, mixtes, d'avoir des garanties suffisantes afin qu'elles puissent fonctionner en Europe de l'Est et du Centre. Monsieur le Président, il faut associer la main visible, autrement dit une charte de ce type, à la main invisible, c'est-à-dire les forces du marché, les entreprises qui s'occupent de production et d'autres activités. C'est ainsi que nous pourrions atteindre les objectifs de l'Europe de l'énergie. Ces objectifs sont : assurer les approvisionnements à court et à long terme et protéger l'environnement. Dans les deux domaines, l'application générale de technologies de base et de techniques économes en énergie serait très importante.

Etant donné que le problème est urgent, je crois qu'il serait approprié, parallèlement à l'élaboration de la charte, de lancer un certain nombre de projets spécifiques de coopération, par exemple en matière de conservation de l'énergie, et cela très prochainement. Je pense qu'il serait également intelligent de mettre bien à profit les instruments existants et les organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie.

L'aide de l'industrie est essentielle pour que ce plan puisse réussir. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, les préalables nécessaires pour obtenir cette aide doivent être mis au point le plus tôt possible. L'important est de combiner les initiatives publiques et privées.

Les Pays-Bas, Monsieur le Président, sont prêts à élaborer en détail ces propositions et appuient la suggestion de M. Delors consistant à convoquer une conférence qui élaborerait une charte.

Un autre point, Monsieur le Président :

Parmi les conséquences de l'amélioration remarquable de la situation en Europe, nous trouvons une population plus mobile, ce qui s'accorde parfaitement avec l'Acte final d'Helsinki et ses objectifs initiaux qui prônaient la libre circulation des idées, des personnes et de l'information. Toutefois, il faut dire qu'au fur et à mesure que le temps passe, on voit que les migrants se déplacent de plus en plus vers les régions les plus prospères de l'Europe. Voilà un problème qui exige notre attention. Une fuite de cerveaux, de jeunes gens doués qui pourraient jouer un rôle vital dans la reconstruction de l'Europe centrale et de l'Est, serait aussi désastreuse que le triste destin qui attend très souvent, et trop souvent, les immigrants illégaux qui cherchent du travail en Europe de l'Ouest. Nous avons besoin d'un programme général pour aider les pays de l'Europe de l'Est et du Centre, afin d'éviter des situations d'urgence économique et encourager la prospérité et l'emploi dans toutes les régions de l'Europe, associé à des mesures tendant à réglementer la migration et à fournir des informations sur les règles concernant l'immigration vers l'Europe de l'Ouest.

Monsieur le Président, la coopération internationale s'intensifie de plus en plus, mais elle doit s'exprimer aussi dans l'organisation internationale. Il faut trouver les moyens appropriés d'associer l'ancien et le nouveau.

Toutefois, la coopération internationale ne se limite pas à des consultations entre gouvernements, même par l'intermédiaire d'organisations internationales. Au sein de la nouvelle Europe où les frontières nationales vont s'effacer de plus en plus, la coopération internationale devrait attirer, par exemple, des sociétés, des entreprises, des universités, des instituts culturels, des villes et des régions. Les coentreprises commerciales, de même que les plans de jumelage, sont des possibilités importantes. Après un clivage contre nature qui a duré plus de quarante ans, nos sociétés devraient se rapprocher, afin de pouvoir guérir les plaies de l'Europe.

M. Lubbers

A cette Réunion, nous allons prendre des décisions sur un certain nombre de nouvelles institutions de la CSCE. Avec la disparition des clivages militaires et politiques qui ont duré trop longtemps, la nouvelle Europe exigera un nouveau type de consultations politiques entre pays. Des conférences périodiques ont un rôle important à jouer. Et, notamment, les consultations entre les ministres des affaires étrangères et leurs représentants seront essentielles, au cours des réunions périodiques ou de sessions spéciales qui pourraient être convoquées à l'initiative d'un des Etats participants en consultation avec les autres.

La décision de créer un Centre de prévention des conflits n'est pas moins importante. Les Pays-Bas ont toujours été en faveur d'une telle institution, et espèrent que les Négociations de suivi MDCS permettront d'élargir la compétence de ce Centre.

Le Bureau pour les élections libres à Varsovie pourra faire une contribution constructive à la démocratisation ultérieure en Europe, et donc à l'unité et à la coopération dans notre vieux monde.

A cet égard, la création d'une Assemblée de la CSCE, où il y aurait des parlementaires de tous les Etats participants, joue un rôle important. L'expérience de l'Assemblée du Conseil de l'Europe devrait certainement être mise à profit, afin de définir les procédures et les méthodes de travail à adopter par une telle assemblée.

Il ne s'agit pas seulement de créer un nouveau cadre institutionnel. Le processus de la CSCE devra aussi continuer à définir des normes. Il sera toujours nécessaire d'insister sur l'importance de la mise en oeuvre des codes de bonne conduite qui ont été adoptés. Les réunions de suivi et les réunions d'experts seront d'une grande pertinence à cet égard. Par conséquent, nous attendons avec impatience les réunions qui auront lieu en 1991. Je veux parler ici, surtout, de la Réunion de La Valette sur le règlement pacifique des différends et de celle de Moscou sur la dimension humaine. Il s'agit de deux problèmes auxquels les Pays-Bas accordent une haute priorité.

Bref, Monsieur le Président, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste encore à faire. Il ne s'agit pas de se reposer sur ses lauriers. Grâce à des instruments souples que ce Sommet va introduire, la communauté des Etats européens et nord-américains s'est dotée des moyens qui permettent de relever les défis qui sont devant nous. A la prochaine Conférence au sommet à Helsinki, en 1992, nous serons en mesure de faire l'inventaire des résultats. Et personne ne doute que nous constaterons qu'il reste encore beaucoup à faire.

En conclusion, Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à faire écho à mes prédécesseurs et à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance aux Gouvernements de la France et de l'Autriche, dont l'hospitalité et l'organisation efficace ont rendu possible aussi bien ce Sommet que la Réunion du Comité préparatoire. Merci.

